Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 022-212201792-20260129-2026_2_004-DE

COMMUNE DE FREHEL
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du jeudi 29 janvier 2026

Date de convocation : 23 janvier 2026
Date d'affichage : 23 janvier 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 18
Nombre de Conseillers présents : 13
Nombre de Conseillers votants : 14

Etaient présents : Mme MOISAN, M CALLIOT, Mme CHATELLIER, MM FAUDIERE, SECRETAIN, DALLET, Mmes COQUELIN, MARTIN, MEHOUAS, BRIARD, DURAND, NABUCET, M GREBERT formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : M CHOLET pouvoir à M FAUDIERE, Mme CUCULI

Etaient absents : MM RENOUARDIERE, BELLANGER, LEMOINE

Mme MARTIN est nommée secrétaire.

RAPPORTEUR : Mme MOISAN

DELIBERATION N°2026-2-004 : Attribution d'une subvention exceptionnelle au Centre Nautique de Fréhel

Madame MOISAN expose à l'assemblée que l'association « Centre Nautique de Fréhel » a fait une demande de subvention exceptionnelle de fonctionnement de 20 000 € et en expose les motifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 1 abstention (Mme NABUCET)
DECIDE l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 20 000 € à l'association « Centre Nautique de Fréhel »,
DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2026,
DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale à Hôtel de Bizien, 3 Contour de la Motte CS44416, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Maire,

Michèle MOISAN

Le Secrétaire,

Caroline MARTIN

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 30 janvier 2026
Le Maire,

Michèle MOISAN